Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 089-218900918-20260831-DE_067_2026-DE

CHÂTEL CENSOIR
LA MAIRIE

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du lundi 31 août 2026

Date de la convocation: 24/08/2026

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants: 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Le trente et un août deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence d'Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL, Flavie ROUSSEAU, Annick IENZER, Clara CHADELAUD, Mike SALIGOT, Francine VINTZEL, Christophe OPEC, Johan SCHOLLAERT, Yasmina ROULT, François CANIVET

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE représenté par Joël BOISSIERE, Gwenaëlle JANIK représentée par Clara CHADELAUD, Stéphane JACQUES représenté par Olivier MAGUET

Excusés :

Absents:

Tarif des affouages - (DE_067_2026)

Après avoir entendu l'exposé des garants des bois et forêts, le Maire propose au Conseil municipal de fixer un tarif de 5 euros pour le stère de bois issu des affouages.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité
DECIDE de fixer le tarif des affouages à 5 euros le stère,
AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Joël BOISSIERE

Le Maire,

MAIRIE DE CHATEL CENSOIR 89660

Olivier MAGUET